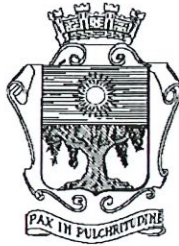


AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_34-AI
Reçu le 25/03/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DELEGATION D'ETAT CIVIL ET DE SIGNATURE A PLUSIEURS
FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE LA COMMUNE**

N° : **26 0 3 3 4**

DATE D’AFFICHAGE : **25 MARS 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-32, R2122-8, R2122-10,

Vu le code civil,

Vu le code des relations entre le public et l’administration,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le code du service national,

Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur Roger ROUX, en qualité de Maire de la ville de Beaulieu-sur-Mer lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant que l’article R2122-10 du code général des collectivités territoriales, dispose que le maire peut déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu’il exerce en tant qu’officier de l’état civil, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil [...],

Considérant qu’il convient de déléguer, afin d’assurer le bon fonctionnement du service public, certaines de mes fonctions en tant qu’Officier de l’état civil à plusieurs fonctionnaires communaux titulaires, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Laurence VAILLANT, rédacteur principal 1^{ère} classe, Madame Rose-Marie TUMMINELLO, adjoint administratif et Monsieur Olivier CANE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, tous titulaires dans un emploi permanent, reçoivent délégation permanente à l’effet d’exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions qui me sont dévolues en tant qu’officier de l’état civil, sauf celles prévues à l’article 75 du code civil, ci-après :

- recevoir les déclarations de naissance, de reconnaissance, de décès, d’enfant sans vie,
- recevoir les déclarations de choix de nom, de désaccord sur le nom de famille et de changements de nom des mineurs comme des majeurs,
- recevoir les demandes d’autorisation de changement de prénom et signer les décisions d’autorisation de changement de prénom,
- effectuer les transcriptions d’actes ou de jugements en marge des actes sur les registres d’état civil de la commune,
- effectuer les rectifications administratives nécessaires sur les actes d’état-civil,
- apposer et certifier les mentions marginales sur les registres,
- délivrer les copies d’actes d’état civil et extraits avec ou sans filiation,

AR Prefecture

006-210600110-20260325-2603_34-AI
Reçu le 25/03/2026



- dresser et signer tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus et délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- mettre en œuvre la procédure de vérification des actes d'état civil via COMEDDEC,
- auditionner les futurs époux dans le cadre de l'instruction des dossiers de mariage,
- auditionner l'auteur d'une reconnaissance d'enfant lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer une reconnaissance frauduleuse,
- recevoir et signer les déclarations de PACS, de modification ou de dissolution de PACS,
- délivrer des certificats de vie, de non-divorce, de non séparation de corps et de non remariage.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Laurence VAILLANT, à Madame Rose-Marie TUMMINELLO et à Monsieur Olivier CANE, pour :

- légaliser les signatures d'administrés dans les limites autorisées par les textes, à l'exception des formalités relatives aux attestations d'accueil,
- certifier conforme les documents dans les limites autorisées par les textes,
- signer les attestations de recensement militaire,
- signer les certificats d'individualité.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Procureur de la République et aux intéressés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

Beaulieu-sur-Mer, le 25 MARS 2026

Le Maire,
Roger ROUX



Date de notification	Nom et Prénom	Signature	Paraphe
25 MARS 2026	VAILLANT Laurence		LV
25 MARS 2026	CANE Olivier		OC
25 mars 2026	TUMMINELLO Rose-Marie		RMT